

<p>Les manifestations de véhicules terrestres à moteur</p>	<p><u>COMPETITION CHRONOMETREE</u></p> <p>*Demande d'autorisation de manifestations sur la voie publique ou sur un circuit non permanent comportant la participation de véhicules terrestres à moteur : CERFA n°15847*01</p> <p>* Déclaration des manifestations sportives se déroulant sur un circuit permanent homologué : CERFA n°15862*01</p> <p><u>MANIFESTATIONS SANS CLASSEMENT, SANS CHRONOMETRAGE ET SANS HORAIRE (+ de 50 véhicules)</u></p> <p>*Déclaration des concentrations de véhicules terrestres à moteur (+ de 50 véhicules) : CERFA n°15848*01</p>
<p>Les manifestations sportives non motorisées qui se déroulent tout ou partie sur une voie ouverte à la circulation publique</p>	<p><u>COMPETITION CHRONOMETREE</u></p> <p>*Déclaration d'une compétition de cyclisme sur la voie publique : CERFA n°15827*02</p> <p>*Déclaration d'une compétition sportive sur la voie publique (hors cyclisme) : CERFA n° 15824*03</p> <p><u>MANIFESTATIONS SANS CLASSEMENT, SANS CHRONOMETRAGE ET SANS HORAIRE (+ de 100 participants)</u></p> <p>* Déclaration d'une randonnée de cyclisme sur la voie publique (+ de 100 participants) : CERFA n°15826*01</p> <p>* Déclaration d'une randonnée (hors cyclisme) sur la voie publique (+ de 100 participants) : CERFA n° 15825*02</p>